

FPI



CGCI

**PRESENTATION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE DU PRESIDENT
PASCAL AFFI NGUESSAN**

Octobre 2015

Introduction

Après 5 années de gestion, force est de constater que le bilan d'Alassane Ouattara est loin d'être reluisant contrairement à ce que le matraquage publicitaire veut faire croire. L'économie ivoirienne est aujourd'hui à terre comme l'atteste les données suivantes :

1. Une croissance appauvrissante et non inclusive (*l'argent ne circule pas, augmentation des prix des principaux produits de base ; taux d'inflation croît continuellement : 1,3% en 2012, 2,6% en 2013 et 3% en 2014*).
2. Une absence d'informations économiques viables et de modèle prévision économique ;
3. L'importance du secteur informel (*90% des activités économiques sont informelles*) ;
4. 300 000 à 400 000 jeunes rejoignent la population en âge de travailler chaque année ;
5. L'emploi formel ne concerne que 7,5% de la population active
6. 92,5% de la population active est employée dans le secteur informel (*occupations à faible productivité et à bas revenus*)
7. Un déficit Budgétaire persistant (*en moyenne 3% du PIB*) ;
8. Un endettement exponentiel et libellé en devises (*47 % du PIB au 31 décembre 2014 contre 36 % après le PPTE en juin 2012 ; dettes en devises sur les marchés financiers internationaux*) ;
9. Une fiscalité déséquilibrée et pénalisante pour l'investissement et la consommation (*65% des recettes publiques proviennent des impôts sur le BIC, les salaires et traitements et droits de douanes; les entreprises ivoiriennes opèrent 62 paiements d'impôts par an, passent 270 heures par an pour la préparation et le paiement des impôts, pour un taux d'imposition total à hauteur de 46,4% des bénéfices*) ;
10. La faible compétitivité de l'économie, notamment les coûts de facteurs élevés parfois 30 à 50% plus chers que les pays d'Asie du Sud Est, dans le domaine de l'électricité et des produits pétroliers notamment (*augmentation du prix de l'électricité pour une hausse totale de 49% sur 4 ans, hausse de 1100% et 6500% sur les redevances d'occupation des terrains industriels en 2014*) ;
11. La faible transformation des matières premières (56% de la valeur

des exportations totales sont des produits bruts) ;

12. La mauvaise gouvernance caractérisée entre autres par le recours excessif aux marchés de gré à gré (*97 % des marchés selon la Banque Mondiale, cumulation d'arriérés de dette intérieure*);
13. La non maîtrise de la masse salariale (*La Côte d'Ivoire est le seul pays de l'UEMOA qui ne respecte pas le critère de convergence de la masse salariale rapportée au PIB : 42,2% en 2012, 43,1% en 2013, 44,2% en 2014 contre la norme communautaire de 35%*) ;
14. Le sous financement de l'économie (*taux de crédit à l'économie de 18%, taux de bancarisation de 14%, taux de pénétration de l'assurance de de 1%*) ;

Cette gestion «*économique*» scabreuse est dangereuse pour l'avenir du pays. Il faut y mettre fin. L'élection présidentielle du 25 octobre 2015 en est l'occasion et le programme économique et financier que je propose en est le moyen : bâtir une économie diversifiée pour une nouvelle prospérité, c'est-à-dire moderniser le cadre macroéconomique, améliorer le climat des affaires et créer des emplois pour partager la richesse et assurer la stabilité à long terme du pays.

1. POLITIQUES MACROECONOMIQUES : BATIR UNE ECONOMIE PERFORMANTE ET SOLIDAIRE

Le FPI est conscient que la répétition et l'intensité des crises que connaît notre pays depuis déjà plusieurs décennies (1980) trouvent des explications dans le gap social grandissant et l'étiollement des solidarités. Le sentiment d'appartenance à un même pays a disparu. Il est impérieux d'orienter, tourner l'ensemble de l'action publique, et la politique économique en particulier, vers la consolidation de l'unité nationale. La politique économique que je mènerai au cours des cinq prochaines années sera par conséquent volontariste dans sa dimension redistributive.

Les politiques et actions envisagées se déclinent comme suit :

1.1 MODERNISER ET REGULER L'ECONOMIE POUR LE BIEN-ETRE DES POPULATIONS

Le succès du pays dans les années 60 et 70 a largement reposé sur l'intervention directe de l'Etat dans le secteur productif. Cependant, croulant sous le poids de l'endettement, le pays a dû accepter de privatiser ses actifs. Malheureusement la privatisation a entraîné le passage d'un système de monopole public à des monopoles privés sans effets réels sur la bonne marche de l'économie. Sans revenir aux interventions directes de l'Etat dans l'économie, il faut trouver des mécanismes modernes pour impulser le développement économique.

1. **Rôle de l'Etat : l'Etat interviendra à travers la création d'un Fonds Souverain qui soutiendra le développement d'un secteur privé national performant.** Ce Fonds sera alimenté par une dotation initiale conséquente prélevée sur le budget de l'Etat, les dividendes collectés sur le portefeuille actuel de l'Etat, par la cession de certains actifs publics non stratégiques, des prélèvements sur les recettes minières et pétrolières et autres produits agricoles.

Objectif assigné :

- Reprendre le portefeuille des actifs stratégiques de l'Etat dans les secteurs des hydrocarbures, eau, électricité, télécommunications, Banques, etc.
- Céder les actifs non stratégiques à des nationaux compétents ;
- S'allier à des nationaux pour créer/acquérir des entreprises avec des clauses de sorties ;
- S'allier à des investisseurs privés étrangers dans le cadre de partenariats publics privés et céder ses actifs à des nationaux après une période de portage ;
- Optimiser les ressources et actions en s'associant à des fonds similaires travers le monde
- les secteurs prioritaires d'interventions du fonds seront les

suivants :

- > sécurité alimentaire,
- > habitat et logements,
- > transport maritime, transports terrestres tous modes confondus (mer, lagune, routes, rail, fluvial),
- > transformation des produits du cru,
- > BTP (préfabriqués, entretien routier, routes et autoroutes), aménagements hydro-agricoles,)
- > NTIC, pétrole et gaz,
- > industries pharmaceutique et industrie agroalimentaire,

2. Réduire l'informel à travers la généralisation des organisations socioprofessionnelles (OSP).

- > Réorganisation et mise à niveau de l'ensemble des chambres consulaires ;
- > Détermination des "barèmes", secteurs par secteurs ;
- > Recensement par les chambres consulaires de tous les acteurs par métiers et secteurs d'activités;
- > Mise à disposition par l'état de personnel qualifié pour le renforcement des capacités des membres des chambres consulaires;
- > Vulgarisation des pratiques et techniques modernes ;
- > créations de zone d'activités dédiées par secteurs d'activités et métiers dans toutes les communes et villes du pays ;

1.2 RENFORCER LA BASE ECONOMIQUE

Sans information de qualité, produite de façon régulière, la formulation des politiques publiques et le ciblage des actions sont faussés; le suivi de la mise en œuvre est biaisé. De toute son histoire pourtant, la Côte d'Ivoire n'a réalisé qu'un seul recensement général **valable** de l'agriculture en 1974. On ne dispose que d'informations parcellaires et éparses sur le marché du travail, le logement, etc. Une telle situation est inacceptable, surtout au regard des objectifs de développement.

1. Dynamiser le système de production et de diffusion de

l'information économique et sociale

- > Renforcer les capacités de l'Institut national de Statistiques et créer un modèle de prévision économique ;
- > Instaurer un numéro statistique sécurisé (*à l'instar du numéro de sécurité sociale en France*) pour toute personne vivant en CIV et faciliter l'établissement des pièces administratives ;
- > Produire de façon régulière les comptes nationaux trimestriels et annuels dans tous les domaines économiques ;
- > Rendre systématique et régulière la production des comptes satellites (*exemple: comptes du secteur de l'éducation, de la santé, de la justice, etc.*);
- > Réaliser de manière régulière des recensements complets

1.3 MODERNISER ET DIVERSIFIER LES SOURCES DE RICHESSES

Je compte moderniser l'ensemble des activités agricoles, les petits métiers et procéder à une industrialisation massive du pays afin de sortir de l'économie informelle dans lequel notre pays est plongée et diversifier les sources de richesses.

1. *Professionaliser ensemble des « filières » secteur agriculture, pêche, élevage, artisanat et commerce :*

- Généraliser les « barèmes » ;
- introduire les techniques modernes de production en capitalisant sur la recherche scientifique ;
- aider à l'établissement des titres fonciers des adhérents ;
- aider à la commercialisation interne et externe ;
- assurer la sécurité alimentaire pour les filières vivrières ;
- assurer la transformation des produits par l'entremise des petites unités de transformation dans tout le pays.

2. *Industrialiser le pays à travers l'accélération du processus de transformation des produits du cru :*

1. Création de zones franches :

- Grand Lahou -Aboisso : industries non agricoles (mines: aciérie en rapport avec le manganèse ; pétrole : deuxième raffinerie, gaz : emplissage (fabrication et mise en bouteille) ; production électrique, industries pharmaceutiques, cosmétiques, NTIC ; Cinéma, Musique
- Fresco-Tabou : transformation des produits du cru (Industries agroalimentaires ; Café, cacao, palmier à huile, anacarde, beurre de karité, mangues, etc. ; Industries de la viande ; Industries laitières ; hévéa;

3. *Créer d'autres pôles de développement économique :*

1. Man : mines ;
2. Bouaké : transformation de produits agricoles

- pour le marché intérieur et exportation régionale
3. Ferkessédougou : industries liées à l'élevage ;

1.4 ASSURER UNE CROISSANCE ECONOMIQUE FORTE ET DURABLE

La croissance économique observée depuis 2012 est aux hauts risques : elle est source de gabegie, de mauvaise gouvernance, mauvaise exécution des contrats publics, de déficits budgétaires et surtout d'accroissement exponentiel de l'endettement. Pire, la croissance affichée n'est pas créatrice d'emplois, elle n'est accompagnée d'aucune politique de redistribution en faveur des populations. La Côte d'Ivoire est devenue une économie-casino (on va sur le marché financier pour faire de la cavalerie) à la merci des fonds voutours. Il faut inverser cette tendance qui est déjà préoccupante à court terme. Je compte prendre très rapidement des mesures très vigoureuses pour assainir et rendre plus viable le cadre macroéconomique.

1. *Restaurer les grands équilibres macroéconomiques :*

• Retrouver l'équilibre budgétaire

- > améliorer les recettes en mettant en place une fiscalité incitative pour éliminer la fraude, d'élargir l'assiette par la réduction de l'informel, accroître les méthodes de recouvrement ;
- > Moderniser l'achat public par la création d'une centrale d'achat (*faire des achats groupés, éliminer la corruption et bénéficier d'économie d'échelle*) ;
- > Réduire le train de vie de l'Etat ;
- > Liquider dans un délai d'un an les arriérées de la dette intérieure des fournisseurs de l'Etat et mise en place d'un calendrier consensuel des délais de règlement des fournisseurs pour l'avenir
- > Maitriser l'endettement public (*encourager le recours aux partenariats public-privé et au besoin proposer une garantie publique partielle pour les emprunts contractés dans le cadre des PPP*).

Pour rappel, la situation de la dette publique est la suivante :

Le stock de la dette extérieure au 31 décembre 2014 était de 4 773 milliards de FCFA, soit 75% du niveau du stock de la dette avant le point d'achèvement du PPTE en juin 2012, qui se situait à 6 374 milliards de FCFA. Ainsi le bénéfice du PPTE qui a permis de réduire le niveau de l'endettement de 6 374 milliards de FCFA à 2 284 milliards de FCFA a été dilapidé en moins de 30 mois.

2. *Maitriser l'inflation*

- > Favoriser la concurrence dans tous les secteurs économiques (*combattre les pratiques monopolistiques, éliminer la contrefaçon, les*

barrages routiers intempestifs) ;

- Renforcer le profil de la commission de la concurrence et de la lutte contre la vie chère et la mettre sous la tutelle de la primature
- Mettre en place un dispositif de suivi des prix à travers différents «barèmes» établis avec les organisations socioprofessionnelles ;
- Améliorer le cadre d'exercice des activités agricoles.

3. mettre en place un système de financement innovant ;

L'une des grandes faiblesses structurelles de l'économie ivoirienne, c'est la difficulté du système financier à répondre aux réalités et aux besoins de financement de l'économie. Une seule comparaison : au Maroc, le taux de financement de l'économie est de 76% contre seulement 18% en CIV. Je compte inverser définitivement cette tendance. Pour ce faire tout sera mis en œuvre pour afin que le système financier soit au service de la croissance et du développement :

• BCEAO :

- ligne de refinancement des secteurs prioritaires : habitat, industrie, agriculture, PME-PMI, etc. ;
- redynamisation du marché interbancaire à travers la mise en place d'un système de notation par la commission bancaire des banques secondaires de manière à renforcer la confiance sur ce marché ;
- création d'un fonds stabilité pour prévenir les risques éventuels sur les dettes souveraines

• Système bancaire :

La faiblesse structurelle des banques commerciales est la précarité des ressources à long terme pour financer les investissements productifs. A cet égard, je compte prendre plusieurs mesures institutionnelles pour accompagner le secteur bancaire :

- Réduire graduellement les impôts pour tout produit d'épargne à partir de 2 ans pour atteindre zéro pour cent d'impôt pour une durée de plus de 5 ans ;
- Adhérer à toutes les organisations internationales luttant contre le blanchiment d'argent et les transferts illicites et doter l'agence nationale de lutte contre le blanchissement des moyens humains et matériels pour mener à bien cette mission ;
- Faire la promotion des moyens de paiements scripturaux et électroniques, limiter le montant des transactions par espèce (*ce qui permettra de domicilier les ressources des agents économiques en banque*), et renforcer le dispositif de répression sur l'usage frauduleux des chèques ;
- J'encouragerai l'implantation des filiales des grandes banques internationales et les organismes du financement de l'investissement.
- Pour faciliter davantage l'inclusion financière, je compte restructurer la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) en vue d'en faire la banque de financement du développement local,

de l'agriculture, des petits métiers, des PME, de l'habitat social et de l'innovation technologique. Elle sera dénommée « **la banque des métiers** ».

• **Les assurances et la prévoyance sociale**

Les secteurs de l'assurance et la prévoyance sociale, notamment la retraite sont traditionnellement les principaux pourvoyeurs de l'épargne dans une économie moderne. Je compte prendre des mesures vigoureuses pour les redynamiser.

- En liaison avec les assureurs, des grandes actions de communication sur les bienfaits de l'assurance seront menées sur tout le territoire national. Les risques de construction, d'habitation et agricoles doivent nécessairement faire l'objet de police d'assurance. Je

proposerai en liaison avec les organismes du secteur notamment, le Code Cima, la réforme de la nomenclature des actifs réglementés des compagnies d'assurances afin que l'investissement direct dans le tissu économique soit renforcé. Avec cette réforme, chaque compagnie d'assurance peut créer un fond d'investissement. Ceci permettra de mettre à la disposition des entrepreneurs des ressources supplémentaires pour les aider à financer leurs activités.

- Concernant la prévoyance sociale, la situation actuelle de sa faiblesse structurelle ainsi que de sa contribution dérisoire au financement de l'économie nationale ne peut plus être tolérée plus longtemps. Je compte moderniser le système actuel pour éliminer son déficit structurel, étendre la protection sociale à l'ensemble de la population et accroître l'épargne nationale. Pour ce faire, je rendrai effectif le régime mixte de capitalisation et de répartition pour les institutions de prévoyance sociale existantes (*CGRAE et CNPS*) et créerai une nouvelle caisse de prévoyance pour les travailleurs indépendants (*commerçants, agriculteurs, artistes, etc.*). Ainsi, je mettrai fin à la précarité coupable dans laquelle les travailleurs ivoiriens sont maintenus depuis des décennies. En effet, seuls 10% de la population active bénéficie aujourd'hui d'une protection sociale. Pire, selon les aveux même des responsables de ces organismes, le taux de recouvrement des cotisations est seulement de 10%.
- J'élargirai le mandat de la direction nationale de l'assurance qui prendra aussi en charge la supervision de la prévoyance sociale. Ainsi un contrôle rigoureux sera exercé sur les activités des compagnies d'assurance et de prévoyance sociale afin que l'épargne des ivoiriens soit préservée et investie à bon escient.

Malgré la batterie de communication déployée, la problématique de l'environnement des affaires revient de manière récurrente comme un facteur limitant au développement des affaires, à la promotion des IDE et à la création d'emplois. Les critiques portent sur les coûts de facteurs élevés, les lourdeurs administratives, la corruption endémique et surtout sur les graves dysfonctionnements de l'appareil judiciaire. J'attends corriger définitivement cette image négative et faire du secteur privé, le socle du renouveau économique de la cote d'ivoire. La rude compétition entre les nations toutes engagées dans la course à l'émergence commande par ailleurs une amélioration continue de la compétitivité de l'économie. Pour réaliser ces deux défis, le FPI prendra les mesures suivantes :

2.1 AMELIORER L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES :

1. Mettre la justice au service du développement :

- Renforcer l'Indépendance de la justice en mettant en avant le rôle du Conseil supérieur de la magistrature tant en ce qui concerne le fonctionnement propre de l'appareil judiciaire (*sanctions, promotions*) que la manière dont la justice est rendue vis-à-vis des citoyens
- Recruter sur 10 ans 100 juges par an ;
- Agrandir ou construire de nouveaux édifices ;
- Déconcentrer les tribunaux de commerce : les installer partout où se trouve une cour d'appel notamment dans les grandes métropoles comme Yamoussoukro, Daloa, Bouaké, San Pedro, Daloa et Abengourou;
- Renforcer les capacités du personnel judiciaire sur les questions économiques et financières ;
- Renforcer la lutte contre la corruption par le vote d'une loi sur l'enrichissement illicite incluant la création d'une cour spécialisée

2. Mettre l'administration au service du développement :

- Continuer et renforcer les réformes relatives au doing business
 - Enfermer la délivrance de tout papier/autorisation/opinion administratif dans des délais connus ;
 - Informatiser tous les actes des services à la personne et aux entreprises afin de faciliter la conservation et la sécurité de ces actes. C'est notre grand projet de l'administration numérique et avec ses composantes économie numérique et lutte contre la cybercriminalité
 - Mettre en place un système de rating avec mécanisme de sanctions/récompenses des administrations
 - Renforcer la lutte contre la criminalité :
 - En mettant en œuvre le vieux projet d'adressage des rues (ce qui rendra plus fluide l'action et les renseignements de la police),
 - En mettant des caméras de surveillance dans toutes les rues,
 - En renforçant les moyens d'opération de la police et

- la gendarmerie,
- En rationalisant le nombre de sociétés de gardiennage (qui servent souvent de repaires à des braqueurs)

3. Reforme la fiscalité : la détente fiscale pour la croissance et l'emploi

La structure de la fiscalité actuelle est inadéquate et déséquilibrée. Ce sont les taxes et droits de douanes, l'impôt sur le bénéfice industriel et commercial et les impôts sur traitements et salaires qui constituent 65% des revenus fiscaux de l'Etat contre seulement 20% pour les impôts indirects. C'est le contraire dans un pays comme la France où les impôts indirects financent à hauteur de 56% le budget de l'Etat.

Si les impôts indirects sont élargis à l'ensemble de la population, non seulement il est possible d'en baisser les taux mais aussi ceux des impôts directs, notamment les droits de douanes, le BIC et les impôts sur traitements et salaires. C'est ce que je compte faire à travers la réforme de la fiscalité que je baptise la détente fiscale pour la croissance et l'emploi. Elle vise à :

- > Optimiser (réduire graduellement les taux) les droits de douane et taxes à l'importation et à l'exportation pour améliorer la compétitivité des ports ivoiriens ;
- > Optimiser (réduire graduellement les taux) les impôts directs (BIC, ITS)
- > Créer des crédits d'impôt pour la création d'emploi-jeunes et le réinvestissement ;
- > Créer un régime fiscal spécifique pour les PME/PMI ;
- > Créer une administration spécifique pour l'impôt foncier et rural
- > Optimiser (élargir l'assiette) les impôts indirects (TVA/TPS, les droits d'accises) pour prendre en compte des activités non couvertes à ce jour.
- > Améliorer l'environnement institutionnel de la fiscalité, à travers la promotion du civisme fiscal, la modernisation et l'élargissement des modalités de recouvrement, la lutte contre la fraude fiscale, douanière et la contrebande, le renforcement des administrations fiscales des collectivités décentralisées et des capacités des agents fiscaux, la protection des droits des contribuables.

4. Mettre en place un véritable cadre de concertation Etat/Secteur privé pour discuter des questions suivantes :

- > Réformes fiscales
- > Contrefaçon et concurrence déloyale
- > Cherté de la vie
- > Emploi et sécurité sociale
- > Financement des investissements à long terme et accès aux

marchés publics

- Réparation des préjudices subis à la suite de la crise postélectorale.

2.1 ACCROITRE LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE

1. Améliorer les infrastructures économiques:

- Construire des routes, autoroutes et voies ferrées reliant prioritairement les zones de développement des activités économiques: en particulier les zones franches doivent être connectées à l'ensemble des grandes métropoles du pays pour faciliter la fourniture des matières premières et l'écoulement des produits finis;
- Renforcer les capacités des deux ports
- Améliorer la qualité de l'offre des services de transports
 - Moderniser le transport lagunaire ;
 - Construire des voies ferrées reliant les grands quartiers d'habitat d'Abidjan aux quartiers d'affaires et zones industrielles ;
 - Renforcer l'offre de service de la SOTRA ;
 - Mettre en œuvre des services de bus à Bouaké, Yakro, San-Pedro, Daloa,
 - Renforcer les capacités des différents aéroports du pays

2. Réduire les coûts de facteurs :

- Réaliser 2 barrages hydroélectrique supplémentaires afin d'optimiser tout le potentiel du pays ;
- Construire 4 centrales thermiques supplémentaires en liaison avec les investisseurs internationaux et nationaux dans le cadre des PPP
- Développer les énergies renouvelables avec des incitations pour la vulgarisation et l'adoption du solaire et la biomasse (*faciliter l'émergence des entreprises opérant dans le secteur énergies solaires et les bios énergies*);
- Relancer le projet de la deuxième raffinerie.

3. LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

Le marché de l'emploi se caractérise par les chiffres suivants :

1. 300 000 à 400 000 jeunes rejoignent la population en âge de travailler chaque année ;
2. L'emploi formel ne concerne que 7,5% de la population active
3. 92,5% de la population active est employée dans le secteur informel (*occupations à faible productivité et à bas revenus*)
4. McKinsey, l'un des plus grands cabinets d'affaires au monde, qui a réalisé une étude approfondie sur les mutations du marché du travail en Afrique en 2012 estime que l'emploi dans le secteur informel dégage des revenus précaires et irréguliers.
5. Le gouvernement ne dispose pas d'informations fiables sur les évolutions du marché de l'emploi.

Entre 2010 et 2014, il y'a eu une perte d'emplois nets de 42 677 emplois. En effet selon le diagnostic fait par le gouvernement dans le cadre de la préparation du PND 2016-2020, il a été créé 77 323 emplois dans le secteur formel. Selon l'Institut National de Statistique cité dans le document de la Stratégie Nationale d'Exportation (SNE), les entreprises ont perdu entre 80 000 et 120 000 emplois à cause de la guerre. Ainsi la situation de l'emploi est catastrophique en dépit des proclamations des autorités actuelles. Je compte y mettre fin en développant une politique hardie axée vers la modernisation du tissu économique, notamment l'intégration du secteur informel dans le secteur moderne et en améliorant la compétitivité des entreprises du secteur formel ainsi que je l'ai expliqué plus haut.

3.1 BATIR UN NOUVEAU MODELE ECONOMIQUE ASSIS SUR LES SECTEURS A FORTE INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE (agriculture, commerce et artisanat, bâtiments et travaux publics, tourisme et intégration économique

régionale)

1. Moderniser le cadre institutionnel

- > Spécialiser les organisations socio professionnels par corps de métiers. Ainsi on aura entre autres, la chambre consulaire des métiers de la mode (*coiffure, stylisme, beauté, etc.*), artistes (*arts plastiques, musique, cinéma, arts traditionnels*), construction et bâtiments et travaux publics (*maçons, menuisiers, quincailleries, etc.*) productions vivrières et de rente. Ces OSP œuvreront au Renforcement des capacités de leurs adhérents avec le soutien actif de l'Etat qui leur affectera du personnel qualifié.
- > Créer de zones d'activités dédiées dans toutes les villes et communes du pays avec toutes les commodités modernes ou s'installeront tous les commerçants (*tous type de commerce*) et artisans ;
- > Encourager la participation des ivoiriens en favorisant leur installation dans ces zones (*financement*).

2. Mettre en place d'une fiscalité spécifique pour les petits métiers pour accompagner le développement des opérateurs exerçants dans les zones dédiées; (abandon d'arriérés d'impôts, congé fiscal, définition d'un régime fiscale spécifique)

3. Créer une banque dédiée, « la Banque des métiers » dont l'objectif est d'accompagner les opérateurs des zones dédiées ;

4. Créer une Agence nationale du commerce pour coordonner en liaison avec les chambres des métiers et les associations des professionnels, les politiques d'aide à la création, au renforcement des capacités et au financement des petits entrepreneurs et artisans nationaux.

5. Créer une agence d'assurance-crédit à l'exportation (*conseiller,*

orienter, accompagner et sécuriser les transactions des entreprises sur les marchés internationaux en les protégeant contre les risques de défaillance de leurs clients).

6. **Promouvoir l'éco-diplomatie** (partout dans le monde et en particulier en direction des pays de l'Uemoa et la Cedeao)

7. **Accélérer l'intégration économique régionale**

- Créer le parlement communautaire pour non seulement susciter l'intérêt des peuples à la définition de la politique communautaire mais aussi contrôler l'application des textes et les actes des différentes entités (*les institutions communautaires et les états membres*) ;
- Renforcer le rôle des juridictions communautaires pour rendre leurs décisions applicables effectivement dans les pays membres
- accélérer la mise en œuvre effective des projets économiques communautaires suivants:
 - Le programme économique régional de l'UEMOA (*PER Uemoa*) et le plan communautaire de développement de la CEDEAO (*PCD Cedeao*)
 - la Politique Agricole et d'Autosuffisance Alimentaire Commune
 - la monnaie commune dans l'espace CEDEAO ;
 - la revue des critères de convergence communautaires dans la conduite de la politique macroéconomique et veiller à leur respect effectif ;
 - Le renforcement de la lutte contre le racket, la facilitation des échanges commerciaux et la création effective du marché commun.

3.2 **REDYNAMISER LE MARCHÉ DU TRAVAIL**

- Créer un organisme de gestion de l'information sur l'emploi à l'image du Pôle Emploi en France qui enregistre les tendances du marché du travail et oriente l'action gouvernementale ;
- Promouvoir l'auto-emploi en liaison avec le FNS, le Fonds Souverain.
- Renforcer le dialogue social entre employeurs et organisations d'employés en renforçant les moyens du cadre établi de dialogue entre l'Etat et les partenaires sociaux.

Développer les compétences et promouvoir l'innovation technologique

- Renforcer le partenariat Ecole-Entreprise (faire du FDFP l'instrument de sa mise en œuvre, définir les curricula avec les autorités académiques et définir les certifications par corps de métier pour valoriser tous les acquis du travailleur).
- Créer une synergie entre le secteur privé et les instituts de recherche scientifique (afin de rentabiliser les résultats des recherches et promouvoir l'innovation), par la création d'un

organe de supervision et de financement de la recherche. Un dialogue tripartite sera engagé entre l'Etat, le secteur privé et l'infrastructure de la recherche scientifique en vue de définir le meilleur schéma de financement et de valorisation de la recherche scientifique.

- Démultiplier les grandes écoles spécialisées (INPFHB, ENSEA, etc.) dans les grandes métropoles (San Pedro, Daloa, Abengourou etc.) et lancer un vaste réseau de centres de formation technique sur tout le territoire nationale.

Conclusion

Ce nouveau modèle économique assis sur la sagesse budgétaire, l'investissement dans le secteur productif, l'amélioration et la modernisation du cadre de l'entrepreneuriat, la détente fiscale, et l'accélération de l'intégration économique nous permettrons d'avoir les résultats :

1. Les équilibres budgétaires sont rétablis,
2. la dette publique est maitrisée et soutenable.
3. Le secteur privé n'est plus concurrencé par l'Etat sur les marchés financiers ;
4. Le secteur informel est réduit et ne constitue plus qu'une activité résiduelle ;
5. L'inversion des tendances du marché du travail est assurée avec un secteur formel mobilisant plus de 70% des actifs sur 10 ans (conversion d'au moins 1 000 000 d'emplois informels dans le secteur formel par an et création annuelle d'au moins 250 000 emplois par le secteur formel historique)
6. L'économie moderne, bâtie sur le secteur privé produit une croissance robuste, durable et inclusive avec un taux de croissance de 10% en moyenne sur les 10 prochaines années.